RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Formulaire de déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :
 - par mail à greffe@arafer.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports, ou , le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	COMUTO PRO	
Raison sociale de l'entreprise	COMUTO PRO SAS	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3: Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés	
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)	

Liaison déclarée S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017xxx) et les modifications apportées: **Places** commercialisées en sus volume initialement déclaré Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés Diminution de temps de parcours d'au moins 10% Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées

^{1 «} Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

Origine² de la liaison (adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	SARREBOURG Route de Hesse, 57400, Sarrebourg 48.7237, 7.04595
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	VANDŒUVRE-LES-NANCY 4 avenue de Bourgogne, 54500, Vandœuvre-lès-Nancy 48.6501, 6.1454
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s): n°1 Nom(s) du (des) fichier(s): Itinéraire envisagé entre Sarrebourg et Nancy.
Temps de parcours (en heures et minutes)	Entre 55 minutes et 1h05 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Sarrebourg et Nancy.

 ² Extrémité 1 de la liaison concernée
 ³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre SARREBOURG et VANDŒUVRE-LES-NANCY



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

SARREBOURG <> VANDŒUVRE-LES-NANCY

- Sens Sarrebourg > Nancy		Quotidien
	SARREBOURG Départ	15:20
	Route de Hesse, 57400, Sarrebourg	13.20
	VANDŒUVRE-LES-NANCY Arrivée	16:25
	4 Avenue de Bourgogne, 54500, Vandoeuvre-lès-Nancy	10.23
	OFFRE PAR TRAJET	1 car 48 places

- Sens Nancy > Sarrebourg		Quotidien
	VANDŒUVRE-LES-NANCY Départ	14:10
	4 Avenue de Bourgogne, 54500, Vandoeuvre-lès-Nancy	14.10
	SARREBOURG Arrivée	15:05
	Route de Hesse, 57400, Sarrebourg	15.05
	OFFRE PAR TRAJET	1 car 48 places